



Feuille de calcul des droits pour une demande d'inspection des cultures par l'Association canadienne des producteurs de semences et à l'Association canadienne d'inspection des aliments Québec 2009

Veillez utiliser la présente feuille de calcul pour déterminer les droits applicables à verser. Vous pouvez conserver une copie pour vos dossiers. **Veillez retourner l'original avec votre chèque ou mandat postal payable à l'ordre de l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS).** Le paiement doit accompagner la demande à l'adresse indiquée ci-dessous. Veillez noter que les frais d'adhésion sont renouvelés à chaque année et sont non remboursables. Les frais d'adhésion de l'ACPS et le droit de base de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ne s'appliquent pas au Sélectionneur de plantes reconnu si vous faites une demande SEULEMENT pour des parcelles de sélectionneur.

Nom : _____ **# de producteur :** _____

1. Droits de l'ACPS

Frais d'adhésion	75.00 \$	x	_____	(nombre de personnes sur la demande)	_____
Droits d'évaluation pour les variétés hybrides	0.73 \$	x	_____	(nombre total d'acres, parcelles non comprises)	_____
Droits d'évaluation pour tout autre	0.71 \$	x	_____	(nombre total d'acres, parcelles non comprises)	_____
Droits de parcelle pour les parcelles de sélectionneur, sélect, fondation et probation	30.00 \$	x	_____	(nombre de parcelles)	_____
				Total partiel	_____
				TPS (5 % du total partiel)	_____
				Total des droits de l'ACPS	_____ (1)

2. Droits de l'ACIA

Doit de base	100.00 \$	par compte	_____		_____
Droits d'évaluation pour le maïs hybride et le chanvre Industriel	4.00 \$	x	_____	(nombre total d'acres, parcelles non comprises)	_____
Droits d'évaluation pour tout autre	0.75 \$	x	_____	(nombre total d'acres, parcelles non comprises)	_____
Droits de parcelle pour les parcelles sélect, fondation et probation	80.00 \$	x	_____	(nombre de parcelles)	_____
				Total partiel	_____ (a)
				TPS (5 % du total partiel a)	_____
				Total Partiel	_____ (b)
				TVQ (7,5 % du total partiel b)	_____
				Total des droits de l'ACIA	_____ (2)

3. Droits à la filiale

Droits d'évaluation pour toutes les variétés	0.30 \$	x	_____	(nombre total d'acres, parcelles non comprises)	_____ (a)
				TPS (5 % du total partiel a)	_____
				Total Partiel	_____ (b)
				TVQ (7,5 % du total partiel b)	_____
				Total des droits à la filiale	_____ (3)
				Total des droits à verser à l'ACPS (Total des sommes 1, 2 et 3)	_____

Adresse postale :

Association canadienne des producteurs de semences
C.P. 8455, Ottawa ON K1G 3T1

Tél. : (613) 236-0497, **Téloc. :** (613) 563-7855

Adresse de messagerie :

Association canadienne des producteurs de semences
202-240, rue Catherine, Ottawa ON K2P 2G8

Courriel : applications@seedgrowers.ca